

Les libertés de conscience et d'expression existent-elles encore en France et en Europe ?



Article rédigé par *TV Libertés*, le 12 décembre 2020

Les éditions Akribeia viennent de sortir un nouvel ouvrage d'Eric Delcroix, avocat à la retraite, auteur notamment de deux livres majeurs sur l'effondrement du système pénal en France et de nos libertés individuelles. (...) Son nouvel ouvrage, intitulé *Droits, conscience et sentiments*, fait mouche alors que notre société semble tomber de plus en plus dans le totalitarisme.

Extrait de l'entretien à retrouver sur Breizh Info :

Breizh-info.com : pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Maître Eric Delcroix : J'ai été avocat au barreau de Paris pendant trente huit ans et j'y ai découvert l'involution décadente des libertés publiques en France, singulièrement quant à la liberté d'expression des idées et des sentiments. J'ai vu apparaître les lois subversives, Pleven (1972), Fabius-Gayssot (1990), Lellouche (2003) et Perben (2004).

Breizh-info.com : 15 ans après Manifeste Libertin, qu'est-ce qui vous amène à reprendre la plume avec *Droits, conscience et sentiments* ?

Maître Eric Delcroix : Toutes ces lois vont dans le même sens, savoir ravir au sujet de droit (vous et moi) son arbitraire intime, pour le livrer à l'inquisition des consciences, ce qui était interdit depuis les Lumières (et c'est ce qu'elles eurent de meilleur). Illustration élémentaire : les testings, qui visent à condamner cet arbitraire intime. La puissance publique (ou la LICRA !) n'a pas à nous confesser et à rechercher ce qui est au fond de nos coeurs, pensées, arrières pensée ou phantasmes ; l'antiracisme permet tout et c'est même à ça qu'on le reconnaît, comme le disait Michel Audiard parlant des cons !

Breizh-info.com : Quel regard porte l'avocat que vous êtes sur l'évolution, en matière pénale, des lois encadrant, réprimant, pénalisant, la liberté d'expression ?

Maître Eric Delcroix : Les liberté de conscience et d'expression n'existent plus en France et en Europe (Voir Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Charte européenne des droits fondamentaux et autres Conseil constitutionnel qui vont dans ce sens et paralysent également les libertés collectives des nations, au nom d'un droit humanitaire qui rime avec délétère : bref, tout ce qui correspond à l'Etat de droit, incongruité importée en France par ces institutions totalitaires). Le droit, de simple et lubrifiant social, est devenu depuis 1945 une idéologie d'essence principalement américaine donc gavée de moralisme et de prêches.

Vous êtes libre de vous exprimer si vous restez rigoureusement fidèle à la philosophie égalitariste des droits de l'homme (le communisme, mais dans la sauvegarde de la Bourse). Avocat de Faurisson pendant 28 ans, et condamné moi-même pour délit d'opinion (ma seule décoration – 1996), j'en sais quelque chose !

(...) L'entretien complet sur [Breizh Info](#)

12/12/2020 07:00